

PRESENTATION DE L'AFPCN

Héritière du comité français de la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN), l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles a été créée en 2000 selon la loi de 1901.

L'AFPCN est un lieu de rencontres et d'initiatives pour tous ceux qui sont concernés par les risques naturels et veulent agir pour en réduire la menace : menaces de catastrophe collective ou menaces de répétition de dommages individuels dont les conséquences peuvent mettre en échec le développement local en dépit de la solidarité institutionnelle.

Sont réunis au sein de l'AFPCN :

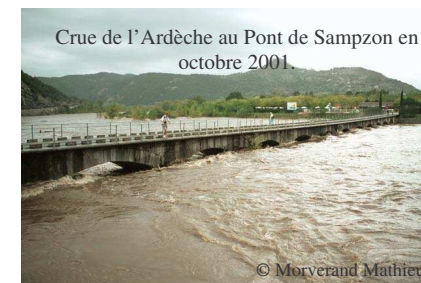
- Ⓜ des associations de personnes ou d'entreprises qui ont été sinistrées ou se savent menacées,
- Ⓜ des représentants de collectivités ou de communautés concernées par les risques,
- Ⓜ des personnes physiques intéressées, des experts et des scientifiques,
- Ⓜ des professionnels : assureurs, architectes, entreprises ou fédérations professionnelles, gestionnaires de réseaux publics, bureaux d'études,
- Ⓜ des organismes de surveillance et de prévision,
- Ⓜ des organismes de recherche et d'enseignement,
- Ⓜ des agents des pouvoirs publics.

L'AFPCN organise des échanges, séminaires et colloques en vue de dégager une connaissance partagée à partir des apports et expériences de chacun, de débattre des moyens à mettre en oeuvre. Elle mobilise les volontés pour agir et entreprend les démarches qui paraissent souhaitables.

L'AFPCN est indépendante et conçoit son action comme complémentaire de celle des autorités publiques et des entreprises professionnelles. Une convention pluriannuelle, en cours de renouvellement, fixe un cadre permanent de collaboration avec le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ; des conventions ponctuelles sont passées avec d'autres institutions publiques pour engager des actions spécifiques. L'AFPCN croise aussi ses efforts avec ceux des associations locales ou spécialisées avec lesquelles elle évite tout recouvrement stérile.

Le champ des risques est vaste : crues et inondations de toutes sortes, tempêtes, cyclones, avalanches, glissements et affaissements de terrain, séismes, éruptions volcaniques... Ces risques sont l'expression des forces de la nature, mais ils résultent aussi des imprudences humaines, des aménagements malencontreux, des défaillances d'ouvrages de protection, de l'interférence avec d'autres risques provoqués par l'extension des villes, des transports, de l'industrie. Le changement climatique pourrait les modifier, sans doute dans le sens d'un accroissement. Tout en consacrant ses efforts aux formes classiques des dangers, l'AFPCN s'intéresse aussi aux menaces nouvelles. Elle est également préoccupée par les désastres subis par la nature qui, par ricochet, accroissent les conséquences des phénomènes naturels futurs, et elle privilégie les voies de prévention qui rendent les activités humaines compatibles avec le fonctionnement des milieux naturels.

L'AFPCN participe aux débats internationaux et s'attache à organiser des rencontres permettant de croiser les expériences étrangères. Avec un cadre géographique, un patrimoine, une histoire et une économie qui sont les siennes, la France est sujette aux mêmes menaces que les autres pays dont elle est largement solidaire. Les échanges sur les méthodes de prévision, de prévention et de réparation, la mise en commun de moyens s'imposent.



ORGANISATION

Ⓜ Le Conseil d'Administration :

- est présidé par **Yves Dauge**, sénateur et maire de Chinon, assisté de **Christian Kert**, député et rapporteur de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques.
- a constitué parmi ses dix huit membres le bureau exécutif suivant :
 - **Yves Le Bars**, vice-président délégué,
 - **Bernadette de Vanssay**, sociologue, secrétaire général,
 - **Gérard Brugnot**, chargé des risques au Cemagref, trésorier,
 - **Paul-Henri Bourrelier**, ingénieur général honoraire des mines, **Philippe Boullé**, ancien directeur de la DIPCN à l'ONU, **Roland Nussbaum**, directeur de la Mission Risques Naturels des assureurs, **Philippe Huet**, ingénieur général honoraire du GREF et, **Christo Dimitrov**, Conseil Général des Ponts et Chaussées.
- bénéficie des avis d'un conseil scientifique présidé par **Yves Caristan**, directeur de la DSM au Commissariat de l'Energie Atomique.

Ⓜ Les axes de travail et leurs animateurs :

- « *Approche Scientifique et Technique* » Paul-Henri Bourrelier et Nancy Meschinot de Richemond,
- « *Approche Territoriale* » Philippe Huet et Bernadette de Vanssay,
- « *Approche Internationale* » Philippe Boullé et Roland Nussbaum.

Les adresses des responsables sont disponibles au secrétariat.

LE PROGRAMME D' ACTIONS DE L'AFPCN

Le programme triennal 2003/2005 a permis notamment :

- L'organisation de débats de niveau international sur la vulnérabilité, les politiques de prévention française et anglaise.
- L'organisation de journées départementales « Histoire et Mémoire du risque ».
- L'édition d'un Livre Blanc sur les enjeux et la cartographie des risques.
- L'animation de réunions « Vigilance et Alerte » et « Retour d'expérience »...
- La participation à des conférences et échanges internationaux (Kobé ...)

Le programme 2006/2008 en cours d'approbation porte sur :

- Un programme de publication de ses travaux et le développement du site internet de l'Association.
- La poursuite des débats scientifiques et techniques (Katrina : Quelles leçons pour l'Europe ? (février 2006), Quelles archives pour demain ? (décembre 2006).
- L'engagement d'actions territoriales à destinations des associations, élus, et professionnels (juin 2006), l'anniversaire des crues de 1856 (mai - octobre 2006), les enjeux cartographiques et assurantiels du projet de Directive européenne sur les inondations (mai 2006).
- L'intensification des actions internationales notamment dans un cadre européen (relation avec les comités nationaux, rencontres nationales d'experts, conférences internationales (Bonn, mars 2006).

Le nouveau programme 2006/2008 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en juin 2006.

CONDITIONS D'ADHESION

La cotisation a été fixée à 35 euros pour permettre à tous - particuliers, associations, communes ou entreprises - de devenir adhérents. (pour en savoir plus vous pouvez consulter la fiche d'adhésion ci-jointe ou appeler le secrétariat au 01 45 49 88 36).

Edition mai 2006.



**ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PREVENTION
DES CATASTROPHES NATURELLES (AFPCN)**

L'A.F.P.C.N.

SA RAISON D'ETRE ET SES OBJECTIFS



La Citadelle de Bam après le séisme
du 26 et 27 décembre 2003 en Iran.

Siège de l'Association : c/o ENGREF - 19 avenue du Maine, 75015 Paris.

Julie Pétrele, secrétariat de l'AFPCN, Tél. : 01.45.49.88.36 ; Mail : afpcn@engref.fr

Autres mails : Y. Le Bars : yves.lebars@cemagref.fr ; P.-H. Bourrelier : paul-henri.bourrelier@wanadoo.fr ; G. Brugnot : gerard.brugnot@wanadoo.fr ; B. de Vanssay : bdevanssay@wanadoo.fr ; P. Boullé : philippeboulle@hotmail.com ; Philippe Huet : philippe.huet8@wanadoo.fr ; R. Nussbaum : rn@mrn.gpsa.fr